



problème d'assurance employeur/véhicule employé

Par ompn bourges, le 16/01/2010 à 18:08

Bonjour,

je suis délégué du personnel d'un établissement qui accueille des jeunes enfants et adolescents.

Une collègue de travail a retrouvé son véhicule endommagé à la fin de son service, un rétroviseur était cassé. Nous ne savons pas si c'est un fait d'un autre membre du personnel ayant accroché son véhicule (il ne semble pas) ou de la part d'un jeune de l'établissement. Il faut savoir que nos véhicules personnels sont stationnés sur un parking fermé au sein de notre établissement, donc un parking privé. D'après notre employeur, ma collègue doit voir avec son assurance. Ma question est la suivante: "Un employeur donnant accès à un parking privé et fermé (nous devons utiliser un badge pour actionner l'ouverture du portail du parking) doit-il avoir souscrit obligatoirement une assurance pour tout type d'accident ou d'accrochage sur les véhicules des employés dans l'enceinte de l'établissement.

Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie d'avance.

Mr ARCHAMBAULT.P